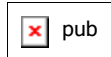


24 HEURES



Pinocchio a enfin droit de cité à Saint-Légier

QUERELLE18:28

Le géant de bois qui borde l'autoroute A9 est légalisé. Trois ans après l'élévation de la statue, la Municipalité de Saint-Légier a accordé le permis de construire. Les opposants ralentent, mais ne feront pas recours.



© Crédit photo | A Saint-Légier, Pinocchio peut enfin regarder tranquillement les voitures. | ARYS

CHRISTOPHE BOILLAT/RÉDACTION ONLINE | 07 FÉVRIER 2008 | 18H28

Pinocchio pourra enfin regarder passer les voitures sans craindre pour son avenir. Installée en mai 2005 au bord de l'autoroute A9 (près de l'échangeur de Vevey), l'effigie géante de la célèbre marionnette a reçu en début de semaine le permis de construire. Epilogue d'une guéguerre qui a opposé durant trois ans le constructeur, la Municipalité et une association.

Réalisé et installé en mai 2005 sur sa parcelle par l'Atelier de menuiserie de Pierre Volet, le Pinocchio géant (13,27 mètres) remplaçait un prédécesseur du même bois. Mais sans recourir à la mise à l'enquête. Celle-ci n'a été ouverte que plusieurs mois plus tard. Et a suscité l'opposition de l'association Pro Riviera.

Si bien que la Municipalité a commencé par refuser d'accorder le permis de construire (en avril 2007). Fâché, Pierre Volet avait décidé de faire recours au Tribunal administratif. Finalement, les deux parties ont préféré la négociation au coûteux arbitrage en justice.

L'accord s'est fait sur une convention: contre l'obtention du précieux sésame, Pierre Volet s'engageait à respecter un catalogue de mesures, dont une expertise sur la stature du Pinocchio.

Aujourd'hui, cette convention a été respectée par le constructeur, estime le syndic Jean de Gautard. A l'exception du point concernant l'éclairage - mais celui-ci n'est pas mis en cause par le canton.

La Municipalité a donc délivré le permis de construire et levé l'opposition de Pro Riviera. S'il a décidé de ne pas faire recours, le comité de l'association a fait part de son mécontentement. Sa lettre critique vertement une décision "pour le moins lacunaire, sinon erronée" et met en cause l'impartialité de l'exécutif communal.

"Dans cette affaire, le nez de Pinocchio s'est suffisamment allongé sans qu'il soit nécessaire d'en rajouter", conclut Pro Riviera.

24 Heures © Edipresse Publications SA